VIVRE A BASLY

bulletin d'information

FÉVRIER 95

INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT DE MAIRIE (Christine CARPOPHORE)

OUVERT le MARDI matin de 9 h à 12 h
MERCREDI matin de 9 h à 12 h
SAMEDI matin de 9 h à 12 h

M. le Maire, Mme et MM. les Adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

BIBLIOTHEQUE

Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

GARDERIE

Ecole Maternelle
de 7 h 30 à 8 h 50
de 16 h 45 à 18 h 00

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune est invité à se faire connaître en Mairie, dès son installation.

ORDURES MENAGERES

Passage : Mardi - Vendredi

Pour les gazons, coupes de branchages, gravats et encombrants (séparément), la décharge de Creully est ouverte tous les jours, du Lundi au Samedi inclus, de 8 heures à 13 heures.

ENCOMBRANTS (enlèvement devant le domicile)

Mercredi 22 Mars 1995
Mercredi 21 Juin 1995
Mercredi 20 Septembre 1995
Mercredi 13 Décembre 1995

COLLECTE - DOUBLAGE

La collecte aura lieu le Samedi 15 juillet 95 au lieu du Vendredi 14 Juillet 95.
Le mercredi 16 Août 95 au lieu du Mardi 15 Août 95.

AUBERGE DE BASLY

- Dépôt de pains pendant la fermeture de la boulangerie de BASLY.
- Dépositaire OUEST FRANCE.

ETAT CIVIL

Naissances

Victor Pierre Corentin RACINET
né le 27 Novembre 1994
à CAEN.

Marc Gilbert Yves PIQUEREAU
né le 05 Février 1995
à CAEN.

Mariage

Alain Marie Henri BACHY et

Jacqueline Juliette Roberte GODEFROY

le 24 Septembre 1994

Décès

M. Guy Alexandre GERVAIS

le 12 Décembre 94 à BASLY.

Nous sommes de tout coeur avec la famille dans son épreuve.

---

le dessin de la couverture est de M. Yves LESIEUX

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

DOCUMENTS	ADRESSEZ-VOUS	PIECES A FOURNIR
Fiche Individuelle	à n'importe quelle mairie à la C.A.F. à la C.P.A.M. ou M.S.A	Livret de famille ou extrait d'acte de Naissance ou carte d'identité (avec cette dernière pièce la filiation ne pourra pas être indiquée).
Fiche Familiale	à n'importe quelle Mairie	Livret de Famille
Fiche d'Etat Civil et de Nationalité	à n'importe quelle Mairie	Outre les pièces mentionnées ci-dessus munissez-vous de votre (ou des) carte(s) d'identité en cours de validité.
Extraits ou copies des actes de Naissance, mariage ou décès	à La Mairie du lieu de Naissance, mariage ou décès	Justifier son identité
Carte d'identité	à la Mairie	2 photographies récentes un timbre fiscal à 150 F., le livret de famille, l'ancienne carte - (formulaire à remplir remis par la Mairie).
Passeport	à la Mairie	2 photographies récentes, un timbre fiscal à 350 F., le livret de famille, l'ancien passeport - (formulaire à remplir remis par la mairie).
Autorisation de sortie de territoire	à la Mairie	Livret de Famille (présence du Père ou de la Mère)

E RECENSEMENT

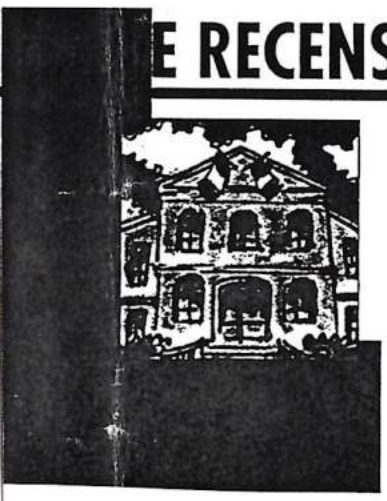

MON PREMIER PAS DANS MA VIE DE CITOYEN RESPONSABLE
17 ans : je ne suis pas encore majeur, je ne peux pas encore voter, mais déjà ma vie de citoyen commence avec le recensement !
Cet acte important fait que, j'aurai à participer à la défense de mon pays, et donc à assurer ma liberté et celle des miens. En effet, tout jeune homme est appelé à effectuer son Service national, à moins d'en être exempté ou dispensé, car il est universel.

1ère Tranche de la Classe 1998
Jeunes nés en Janvier, Février et Mars 1978, **inscription en Avril**

2e Tranche de la Classe 1998
Jeunes nés en Avril, Mai, Juin 1978, **inscription en Juillet**

3e Tranche de la Classe 1998
Jeunes nés en Juillet, Août, Septembre 1978, **inscription en Octobre**

C'est important pour ceux qui poursuivent des études, le défaut de cette démarche peut entrainer un appel d'office sous les drapeaux.

LE MOT DU MAIRE

La constitution de dossiers de consultation complexes, mais réglementaires pour la réalisation de travaux de voiries a quelque peu retardé la sortie de ce bulletin.

Cependant comme chaque année au nom de l'équipe Municipale, je tiens a remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont participé l'an passé à la vie de la Commune, sous toutes ses formes, de l'entretien des locaux à l'animation associative, de l'enseignement de la lecture à celui des sports, ou tout simplement des gestes d'entraide entre voisins.

Dans lespériodes difficiles, ont est toujours plus fort solidairement.

François OUDIN

E N V I R O N N E M E N T

-=-=-=-=-

La ville c'est le bruit, l'oxyde de carbone. La campagne, c'est le silence interrompu seulement par le chant des petits oiseaux, c'est l'odeur des fleurs des champs ou de la pluie d'orage sur un sol d'été. Mais la Campagne c'est aussi la vie, donc du travail, donc du bruit. Aussi, même à la Campagne, les circulaires préfectorales apportent des restrictions de bon sens, notamment en matière de bruits.

Circulaire du 30 Août 91.

Le PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code des Communes et notamment l'article L 131-13,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 26-15

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1, L 2, L 48 et L 49,

VU le décret n° 73-502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du titre Ier du livre Ier du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 88-523 du 5 mai 1988 pris pour l'application de l'article 1er du Code de la Santé Publique et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage,

VU l'arrêté du 5 mai 1988 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

VU l'avis émis le 15 avril 1991 par le Conseil départemental d'hygiène du Calvados

A R R E T E

Article 1 - sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du Règlement Sanitaire Départemental,

Article 2 - tout bruit dont l'émergence perçue par autrui est supérieure aux valeurs limites admissibles définies à l'article 3 du décret du 5 mai 1988, gênant pour le voisinage en raison de son intensité, accompagné d'un défaut de précaution, est interdit,

Article 3 - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants

- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que
postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs

../...

- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation

- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 4 - Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils, appareils ou instruments, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient effectuées en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 5 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Article 6 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiements...).

Article 7 - Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

../...

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31 057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, les Sous-Préfets, les Maires, les officiers et agents de police judiciaire et les agents visés à l'article L 48 du Code de la Santé Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PREFECTURE DU CALVADOS

POUR AMPLIATION

L'Attaché de Préfecture,
Chef de Bureau

Thérèse LESAGE

Fait à CAEN, le 30 AOUT 1991

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Philippe REY

CONTENEURS

Le verre, les bouteilles d'eau en PVC et les papiers sont toujours ramassés dans les conteneurs à côté de la salle de réunion.

SECURITE - VOLS

Un certain nombre de maisons de BASLY ont été "visitées" par effraction depuis quelques mois. Il appartient à chacun de vérifier la solidité des portes et volets avec le professionnel de son choix, de fermer à clé tout ce qui peut l'être et de ne pas laisser les clés sur la voiture, même dans sa cour ou son garage.

Les effractions ont lieu souvent en pleine journée, aussi est-il souhaitable que chacune et chacun de nous "aient l'oeil" et n'hésitent pas à téléphoner à la gendarmerie de Douvres, le numéro minéralogique d'un véhicule inconnu, stationné dans ou aux abords du village, avec généralement le conducteur "en attente", si cela semble suspect.

François OUDIN

RAPPORT D'ACTIVITES
de la COMMISSION DES AFFAIRES TECHNIQUES
et des TRAVAUX

La Commission des Affaires Techniques et des travaux a au cours de ces derniers mois examiné et décidé un certain nombre d'opérations.

Terrain de basket

Jusqu'ici, les jeunes de BASLY évoluaient sur un terrain sablé, sans repères. Compte tenu du nombre de participants, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un terrain de basket doté d'un revêtement en enrobés drainants sur le même emplacement.

Une consultation auprès de plusieurs entreprises spécialisées a été faite et nous a permis de retenir l'entreprise ALAVOINE, moins disante pour un montant de 104 617 F.

Une première tranche de travaux permet à ce jour , aux joueurs d'évoluer. Néanmoins courant Mars-Avril, l'entreprise ALAVOINE doit refaire le revêtement du terrain par suite de malfaçons. Le revêtement sera peint en rouge et vert avec un tracé des lignes en blanc.

Programme de réfection de trottoirs et de chaussées

Bon nombre de trottoirs et de chaussées présentent des dégradations importantes et font l'objet de réclamations des riverains. Aussi, le Conseil Municipal a retenu un vaste programme de réfection de trottoirs et de revêtement de chaussées.

Une consultation avec publicité au préalable a été lancée à la mi-Janvier, le choix des entreprises devrait se faire début Février, pour une réalisation des travaux courant Mars-Avril.

Le programme comprend la réalisation des trottoirs ci-après :

- rue des Sorbiers - rue du Temple - rue talbot (2e tranche) rue du Bac du Port (de l'ancienne boucherie au N° 8 environ) - Route de Caen (de la place à la boulangerie).

Le revêtement en enrobés de la chaussée :

- Rue du Temple - Rue des Sorbiers - Parkings du lotissement Emmanuel.- Voie de desserte du tennis et du terrain de football - voie menant au dépôt de la Mairie.

Effacement des Réseaux Aériens

Une 2e tranche de l'effacement des réseaux aériens est à l'étude ; prévue route de Courseulles entre la place et le château, dans le cadre du déplacement du poste de transformation de la Mairie.

Ce qui diffère la réalisation des trottoirs de ce secteur et le revêtement de la chaussée envisagée par le Conseil Municipal.

Assainissement

Les pluies abondantes de ces derniers temps ont encore démontré que le puisard du lotissement Emmanuel ne jouait plus son rôle. Aussi, le Conseil Municipal a retenu la réalisation d'un réseau d'assainissement entre le puisard et le réseau de la rue de Fontaine-Henry. La maîtrise d'oeuvre de ces travaux sera assurée par la D.D.E.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE THAON

STATION D'EPURATION

La station d'épuration agrandie (5 000 équivalent habitants) est maintenant opérationnelle. Les normes de sortie des eaux usées après traitement sont très correctes, voire améliorées.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration de la voie d'accès et des abords sont en cours (Ent. HERVE de Bayeux : 130 000 F. TTC.)

ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES MOULINEAUX à FONTAINE-HENRY

Une réunion d'information des Riverains du quartier des Moulineaux a réuni une cinquantaine de personnes impliquées par le projet d'Assainissement de leur secteur.

Ce rendez-vous nous a permis de présenter le projet d'assainissement et les différentes implications sur le domaine public et sur le domaine privé (travaux de branchements des habitations situées en contrebas par exemple).

Les riverains sensibilisés par le coût financier de cette opération ont souhaité connaître au préalable les problèmes de branchement et le montant estimatif des travaux nécessaires.

Dans ce cadre, la D.D.E., maître d'oeuvre de cette opération, assurera une reconnaissance des habitations concernées, afin de déterminer dès maintenant les problèmes techniques engendrés par le raccordement futur.

Cette prestation devrait s'achever fin mars 1995, permettant ainsi d'affiner le projet et de présenter un dossier définitif à la population concernée.

La réalisation de ces travaux pourrait se faire au second semestre 95.

Denis PENVERN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA SOURCE DE THAON

QUELQUES CHIFFRES pour montrer l'évolution du Syndicat.
Le Syndicat comptait 2 863 abonnés en 1993 répartis comme suit :

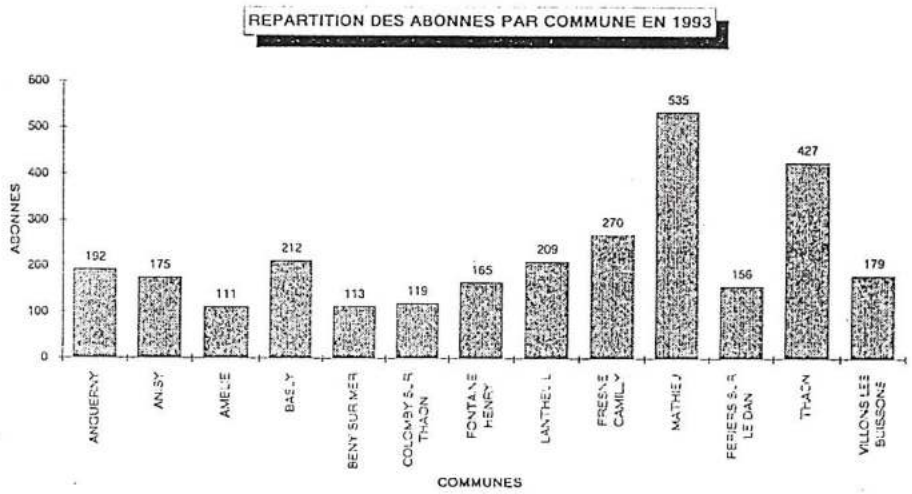

1.2) EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES DEPUIS 1986

ANNEES	NOMBRE D'ABONNES
1986	2 543
1987	2 550
1988	2 572
1989	2 587
1990	2 638
1991	2 710
1992	2 784
1993	2 863

2) PRODUCTION - DISTRIBUTION

L'eau distribuée provient des ouvrages de production suivants :

- Forage d'Anguerny

- Station de reprise de Thaon (mise à disposition gratuite de 1 800 m3/jour par la ville de Caen : bassin de la Mue) → nous considérons cette reprise comme production.

Le syndicat n'achète pas d'eau à l'extérieur.

⇨ Exportation vers :

- Biéville Beuville 3 084 m3
- Saint-Aubin d'Arquenay 29 673 m3

⇨ Interconnexion vers :

- Syndicat de Coulombs
- Syndicat de Caen Ouest
- Syndicat de Bretteville l'Orgueilleuse

2.1) PRODUCTION ET REPRISE PROPRE DU SYNDICAT

	VOLUME 1993	DEBIT/H NOMINAL	VOLUME/J Maxi (20 h)
Forage Anguerny	43 706	20 m3/h	400
Reprise Thaon vers Anguerny	277 600	80 m3/h	1 600
Reprise Thaon vers Thaon	195 140	60 m3/h	1 200
TOTAL	516 446		

EVOLUTION MENSUELLE DES M3 PRODUITS ET EXPORTES EN 1993

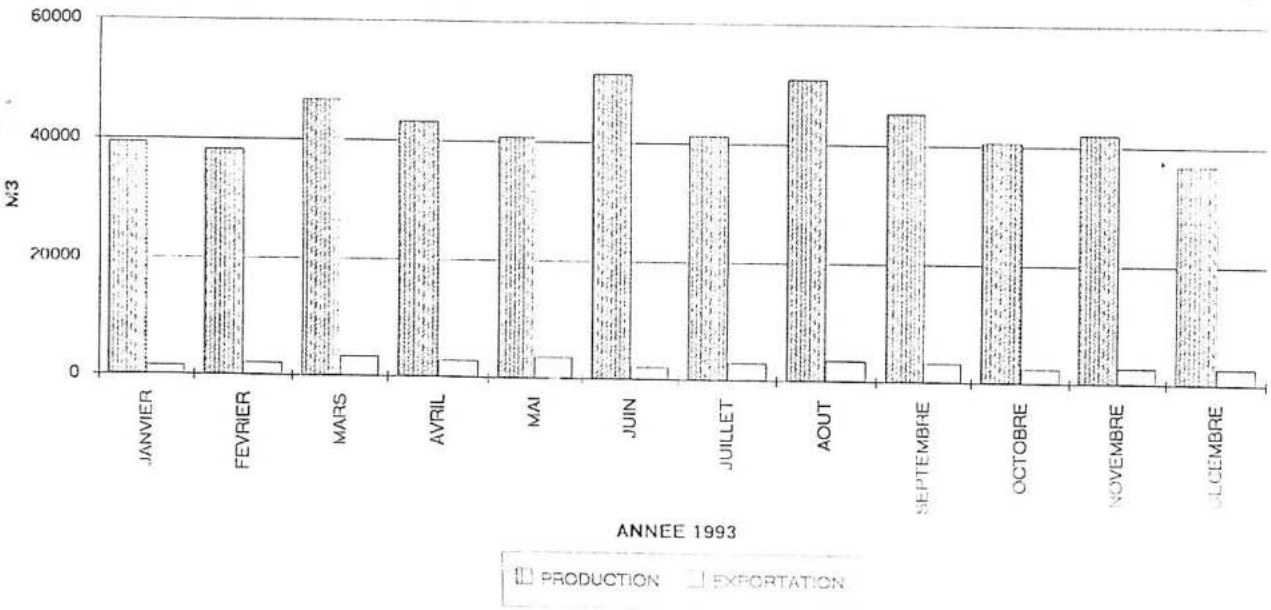

EVOLUTION DES M3 PRODUITS, EXPORTES ET FACTURES DEPUIS 1990

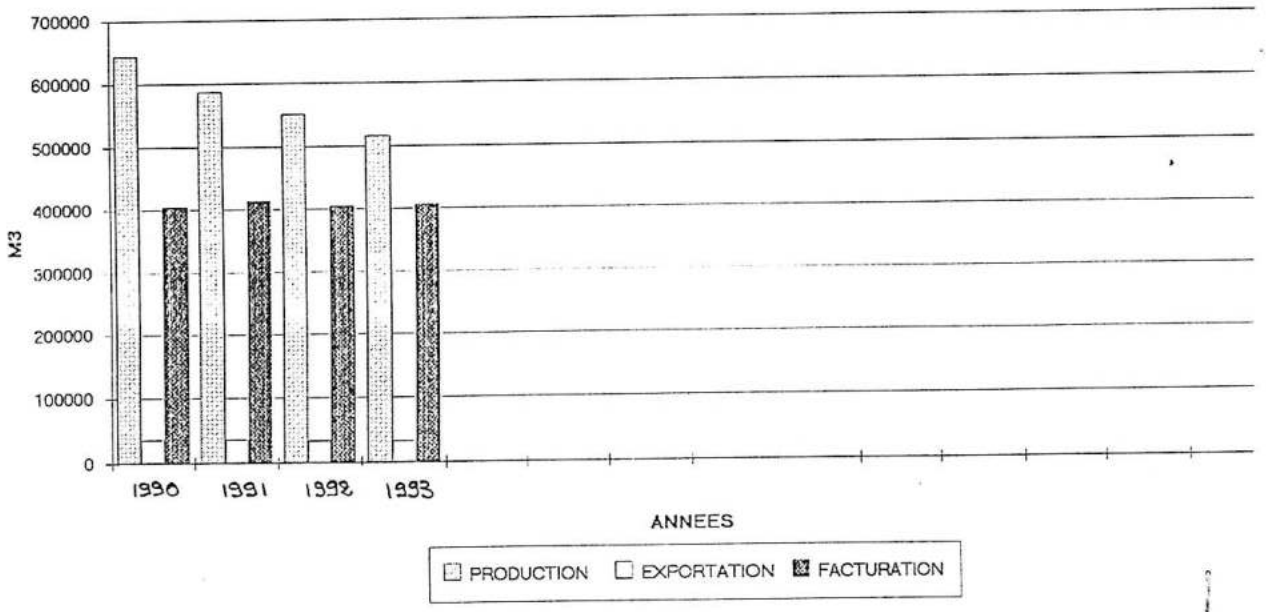

CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNE DEPUIS 1990

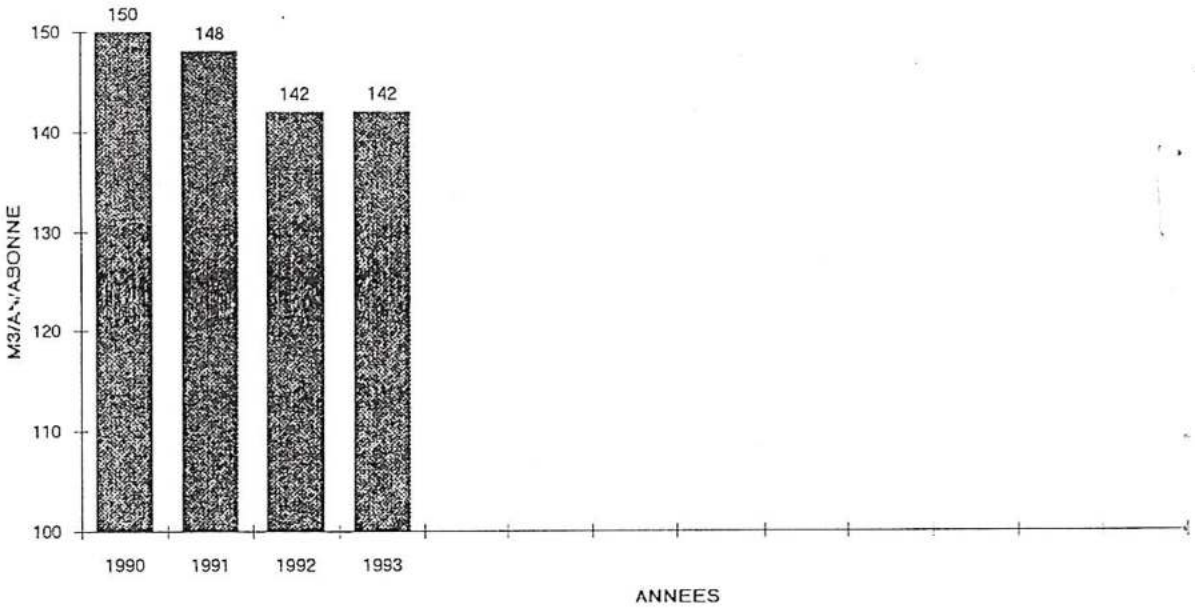

3.) RENDEMENTS DU RESEAU DE DISTRIBUTION

- Volume consommé 406 125 m3
- Volume exporté 32 757 m3
- Volume produit + repris..... 516 446 m3
- Volume mis à disposition syndicat..... 483 689 m3

① Rendement global 1993

Volume consommé / Volume mis à disposition x 100

Soit : (438 882 : 516 446) x 100 = 85 %

② Rendement syndicat 1993

Volume consommé / Volume mis à disposition x 100

Soit : (406 125 : 483 689) x 100 = 84 %

EVOLUTION DU RENDEMENT DU RESEAU DEPUIS 1985

ANNEES	RENDEMENT
1985	75 %
1986	69 %
1987	76 %
1988	75 %
1989	77 %
1990	67 %
1991	75 %
1992	78 %
1993	84 %

4) QUALITE DES EAUX

4-1) RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT DE LA SOURCE DE THAON

Le syndicat possède une ressource :

- l'eau du forage d'Anguerny situé sur la commune d'Anguerny

Cette ressource ne couvre pas tous les besoins en eau potable du syndicat.

Le reste est importé depuis le SIAEP de la ville de Caen.

4-2) SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU

La surveillance de la qualité des eaux nécessite un contrôle à tous les niveaux des étapes de potabilisation de l'eau.

L'exigence de qualité porte en priorité sur :

- La Ressource :

Suivi de l'évolution de l'eau brute afin d'anticiper les traitements de potabilisation.

- La Production :

Suivi de la qualité au niveau des étapes de transformation de l'eau brute en eau potable.

- La Distribution :

Suivi de la qualité pendant le transfert de l'eau potable dans les réseaux.

4-3) RESULTATS ANALYTIQUES ANNEE 1993

4-3-1) *Production*

Les résultats des six contrôles sont conformes aux exigences de qualité physico-chimique et bactériologique.

* Nitrates

FORAGE D'ANGUERNY

- Moyenne annuelle (sur 3 valeurs) : 15,9 mg/l
- Norme : 50 mg/l

4-3-2) *Distribution*

Les résultats des 21 contrôles sont conformes aux exigences de qualité physico-chimique et bactériologique.

* Turbidité

- Teneur mini : 0,10 NTU
- Teneur maxi : 1,23 NTU
- Moyenne annuelle : 0,23 NTU
- Norme : 2 NTU

* Flore banale à 22° C

La flore banale à 22° C dépasse les valeurs de référence à raison de 4,8 % du nombre de contrôles. Ceci est lié à l'absence de résiduel de chlore libre.

* Flore banale à 37° C

Seul 1 contrôle sur 21 a permis de détecter 1 germe à 37° C

NOS ENFANTS EN VOITURE

(Extrait d'une enquête auprès de 130 enfants mars 1994

SUR 1 0 0 ENFANTS

30 ont TOUJOURS LEUR CEINTURE

70 sont DONC en DANGER

NOTAMMENT sur les PETITS TRAJETS

OR sur 100 Accidents il y en a

54 en AGGLOMERATION

66 à 15 KM de chez soi

POUR EUX, comme pour NOUS

LA CEINTURE *TOUT LE TEMPS*

TOUS LES JOURS

LA SECURITE c'est LA VIE

PREFECTURE DU CALVADOS
sécurité routière

MAIF PREVENTION

LA CEINTURE, C'EST LA VIE

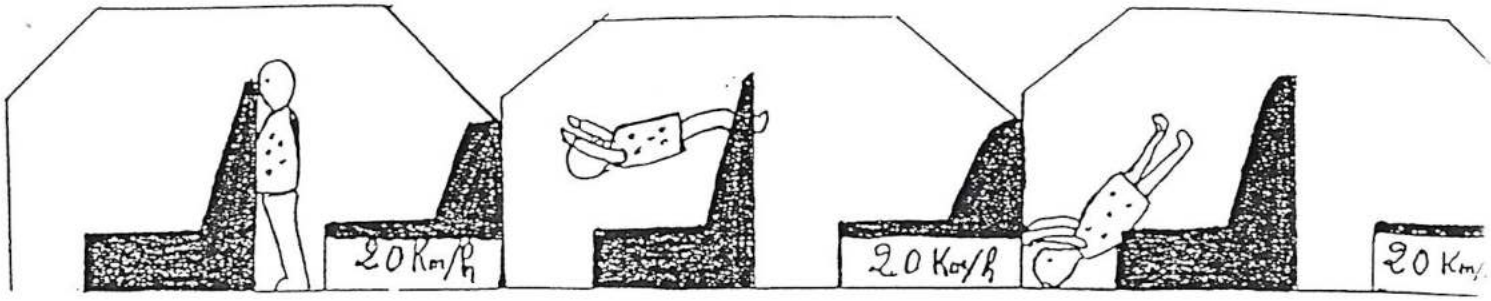

Dans un choc à 20 km/h, *l'enfant debout derrière les sièges avant, se retourne, bascule et tombe sur l'arrière du crâne.*

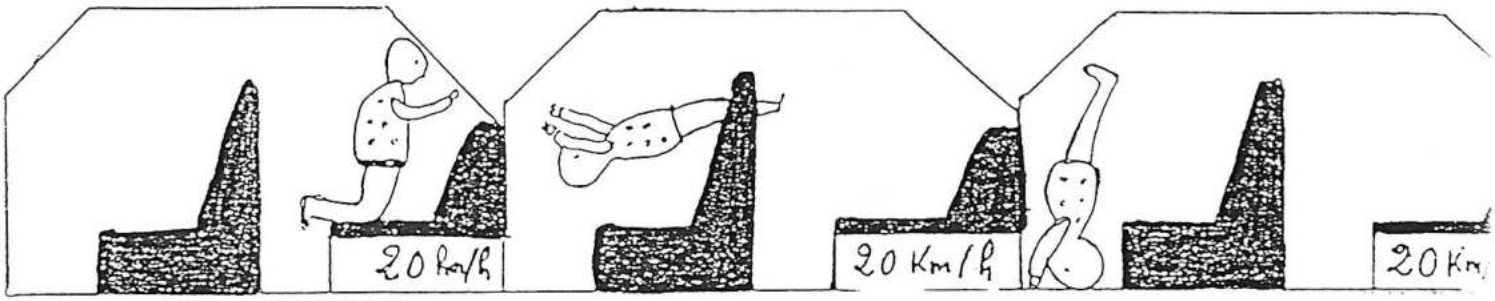

Dans un choc à 20 km/h, *l'enfant agenouillé sur le siège arrière, bascule et tombe sur la tête.*

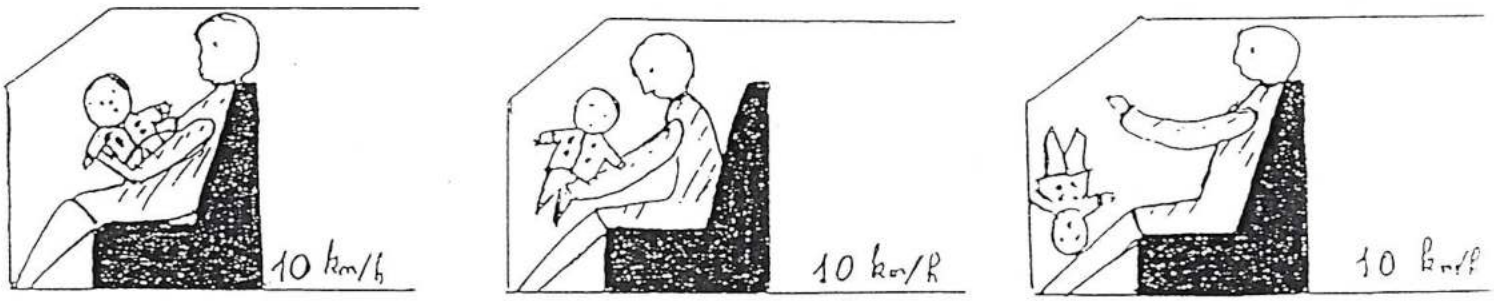

Dans un choc à 10 km/h, *la maman ne peut retenir le bébé dans ses bras: il est projeté sur le pare-brise et tombe sur la tête.*

200 ENFANTS TUES CHAQUE ANNEE

1400 GRAVEMENT BLESSES

C'EST TROP !

POUR EUX : LA SECURITE

ENSEMBLE, AGISSONS

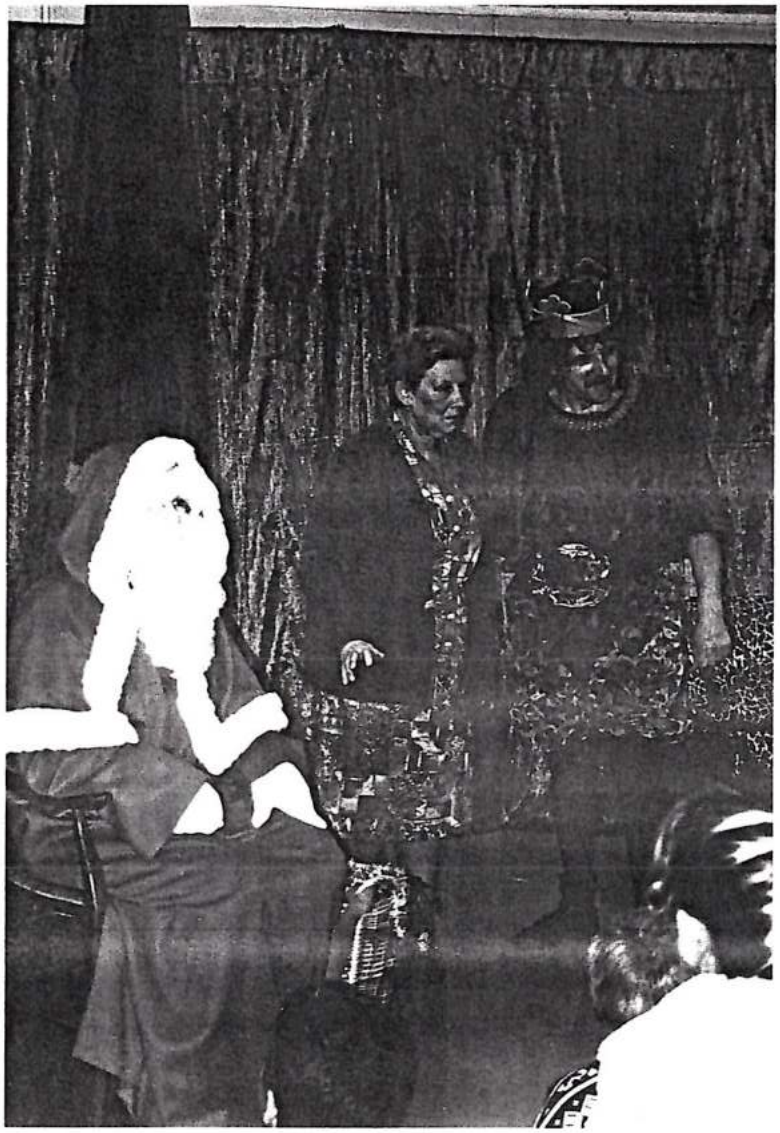

NOEL 1994

****

Comme promis en 1993, la Municipalité a réuni quelques 85 enfants dans la salle polyvalente ce 10 décembre 94 pour fêter **Noël**.

Cette année, un spectacle historique **"Guillaume le Conquérant"** leur a été proposé ; il fut apprécié par petits et grands, puisqu'il nécessita leur participation active.

Cet après-midi récréatif se termina par l'arrivée du Père Noël, la distribution d'un livre et de friandises, ainsi qu'un goûter pour toute l'assistance.

Michèle GAUDY

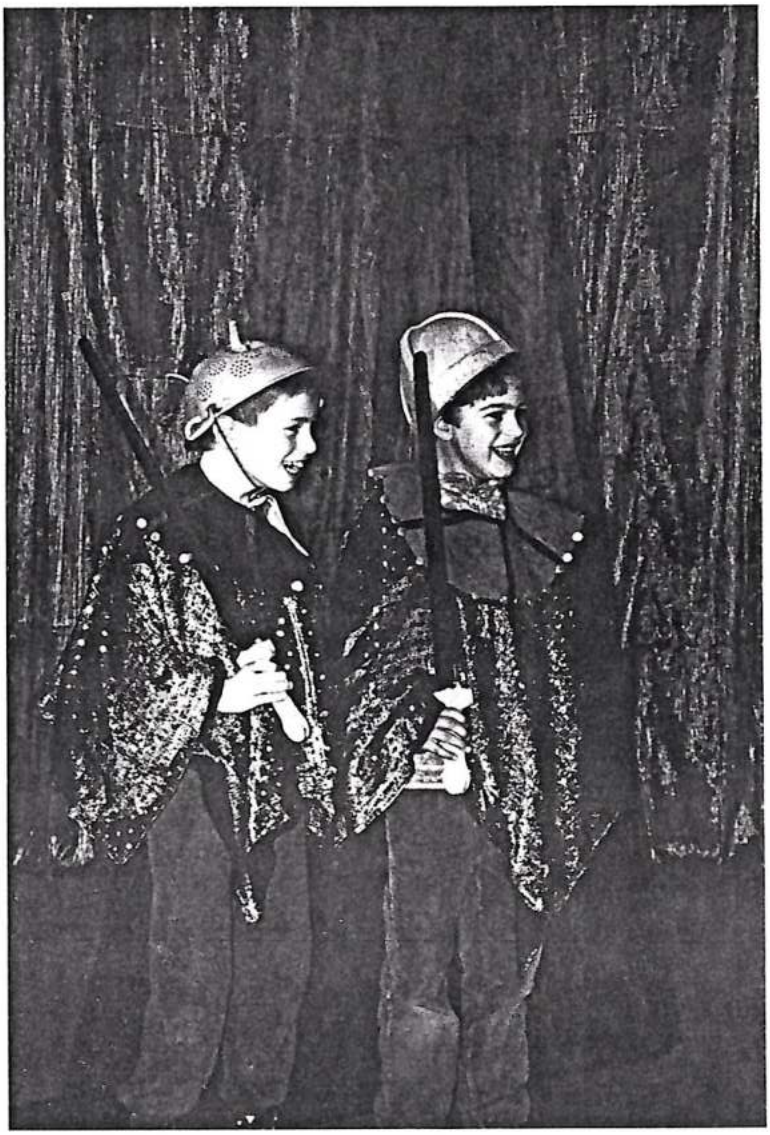

Le cadeau

LA BIBLIOTHEQUE

La générosité de la Commune, nous a, cette année encore, permis de fêter Noël à la Bibliothèque.

Les enfants se sont réunis pour l'heure du conte, que Sarah et Aurélie ont bien voulu lire, nous les en remercions.

Les petits sont partis après le goûter, laissant les plus grands partager le verre de l'amitié.

La bibliothèque met à votre disposition un large éventail d'ouvrages : Romans, documentaires, bandes dessinées pour adultes.

Lectures que petits et grands peuvent regarder, feuilleter, découvrir.

Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite. Les Livres peuvent être empruntés pour une durée de trois semaines.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 1995 riche en lectures.

Eliane LACOUR.

LE TEMPS DE VIVRE

"Bonne et Heureuse année" c'est ce que vous souhaitent les quatorze membres à tous les habitants de BASLY, à M. le Maire, à la Municipalité, au C.C.A.S qui nous permettent de faire vivre notre petit club.

Permettez-moi de faire moi aussi un voeu, faites que notre associations ne meure pas, venez nous rejoindre, nous ne sommes ni méchants, ni malades, nous souhaitons seulement occuper un après-midi par semaine, les plus âgés d'entre nous. Si nous étions plus nombreux et plus jeunes, nous pourrions envisager d'autres activités.

Si vous êtes intéressés venez nous voir le Jeudi après-midi ou téléphonez au 31.80.00.80.

Encore bonne année à tous.

Jeannine LEBLATIER;

LE REPAS DES ANCIENS

C'est dans la salle du Temps de Vivre, que la Municipalité nous a offert cette année le traditionnel repas des Anciens. Repas qui nous a été préparé par un traiteur, M. TREDOULAT qui habite BASLY et servi par des jeunes de l'école hotelière de Douvres, dans le cadre de leur formation. Très bon repas et service impeccable.

Comme chaque année M. GUESDON nous a diverti et nous a fait chanter avec son accordéon, qu'il en soit vivement remercié.

Merci à M. le Maire et à Mme OUDIN, aux conseillers et conseillères qui nous honorent de leur présence. Chacun apprécie de passer un bon après-midi, de se retrouver, malgré le chagrin de voir que tous les ans des anciens manquent au rendez-vous.

Jeannine LEBLATIER.

VOYAGE DU CANTON

C'est le 19 Octobre que le Conseil Général a invité les habitants de la Commune de plus de 65 ans au voyage qu'il organisait.

Seulement 13 personnes ont répondu à cette offre. C'est bien dommage ! Nous avons passé une très bonne journée, malgré le mauvais temps.

- Visite du Haras du Pin ou une charmante cavalière nous a présenté les superbes étalons qui vivent en cette saison au Haras. Plaisir pour les ruraux, de retrouver ces magnigiques chevaux.

- Visite commentée de la Cathédrale de SEES. Un peu d'architecture ne fait de mal à personne.

- Repas à 12 h 30 dans le cadre magnifique du château d'O ou la nourriture égalait le cadre.

- Visite l'après-midi des thermes de Bagnoles de l'Orne, par petits groupes ou chacun a pu avoir des explications sur les soins qu'il recherche.

- Retour à BASLY à 19 h 30.

Merci à M. le Conseiller Général qui nous a accompagné, de nous avoir permis de retrouver les habitants des villages voisins dans une ambiance amicale.

Jeannine LEBLATIER.

AINES RURAUX

Le 04 novembre le secteur de CREULLY-TILLY des Ainés Ruraux a tenu sa réunion à BASLY. Ces réunions se font dans les CLUBS à tour de rôle, pour que chacun participe un peu plus à la vie des Ainés Ruraux.

Nous avons fait la connaissance de notre nouveau Président Départemental M. SWERTWAECHER, que peu d'entre nous connaissions. Merci à lui d'avoir honoré notre réunion, merci aussi à M. LEPAGE, M. MUSSET, Mme GANACHAUD qui se dévouent dans notre secteur.

Les représentants de Groupama ont répondu aux questions des soixantes personnes présentes (Assurance garantie dépendance - Présence verte).

Une déléguée du Journal "Plein Temps" nous a parlé de son journal qui s'adresse aux retraités de notre région.

La Gendarmerie de DOUVRES nous a démontré que la prévention est essentielle surtout pour les personnes agées, dans la rue, les magasins, les appartements, les banques, bureaux de postes.

La journée c'est terminée par un repas en commun à Cambes en Plaine.

Je remercie M. le Maire qui nous a honoré de sa présence, M. LEPARQUIER qui a quitté une réunion pour venir nous saluer et la Commune de BASLY qui nous a prêté la Salle.

Jeannine LEBLATIER

BASLY MOTO CLUB
****

L'année 94 se termine, et elle fut pour nous, une année moyenne.

En ce qui concerne les résultats sportifs:

Eric FLAMBARD 8 éme du Championat de Normandie A
Grégory HARIVEL 2 éme 125 et 11 éme du Championat de Normandie B
Julien RAT 6 éme du Championat de Normandie Minime/Cadet

En éducatif:
Nicolas LEVALLOIS 5 éme du Challenge 60 cm3 (6-9 ans)
Julien MABILE 7 éme du Challenge 80 cm3 (9-12 ans)

Fonctionnement du club:

* Augmentation du nombre de nos licenciés:
  44 en 1992 dont 10 de 6 à 12 ans et 6 de 12 à 18 ans
  79 en 1993 dont 10 de 6 à 12 ans et 7 de 12 à 18 ans.
  85 en 1994 dont 7 de 6 à 12 ans et 7 de 12 à 18 ans.

  _ Les jeunes de 6 à 12 ans participent aux stages éducatifs de la Ligue Régionale de Normandie.
  Notre club a organisé deux de ces stages, sur trois ayant lieu en Basse Normandie, le 29 mai et le 18 septembre 94, avec la participation d'une trentaine d'enfants.

* Diminution du nombre des spectateurs, lors du side-car cross du 20 février par rapport à 93, diminution due essentiellement aux conditions météo épouvantable.

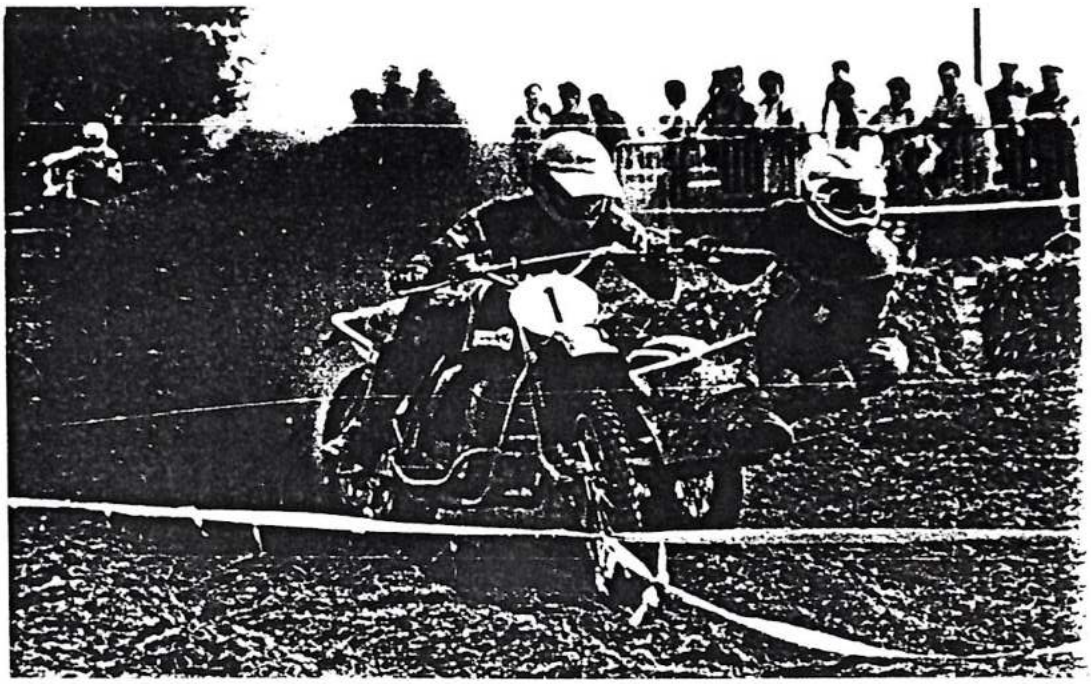

* Pour 95, nous avons décidé de reconduire notre succés de 92 et d'organiser un Side Car Cross de Zone de l'Union Européenne.
Pour l'heure nous ne savons pas encore le nombre de nations qui seront présentent, puisque ce Side Car est ouvert aux licenciés des 12 pays Européen plus la Suisse et Andore.

Nous vous espérons nombreux pour cette manifestation qui se déroulera le:

26 FEVRIER 1995
****

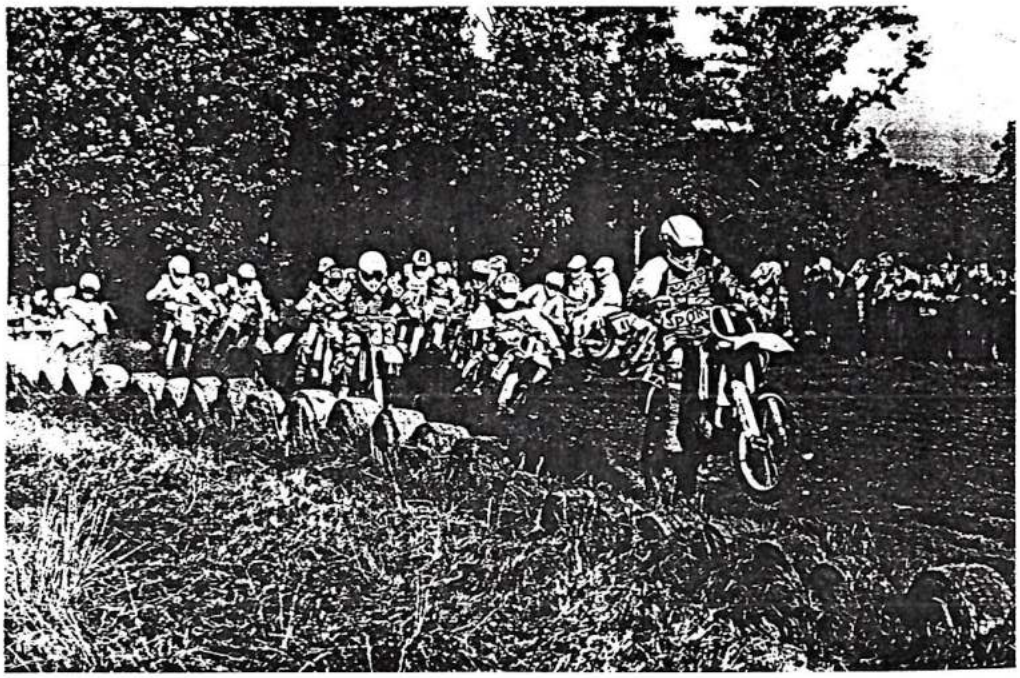

Mais aussi, pour le Moto Cross National qui se déroulera le 3 septembre 1995.

D'autre part, nous avons demandé l'organisation de 2 stages éducatifs, un le 28 mai 95, un le 17 septembre 95, et un Trophée Educatif lors du Moto Cross du 3 septembre.

Vous même, votre enfant, un membre de votre famille, ou l'un ou l'une de vos ami(e)s est intéressé par la moto tout terrain, renseignez-vous.

Contacter: Yves GAUQUELIN 11, rue de Fontaine Henry
14610 BASLY Tel: 31 08 25 80

Le Président, Guy FLAMBARD, et les membres du Basly Moto Club vous présentent leurs meilleures voeux pour 1995.

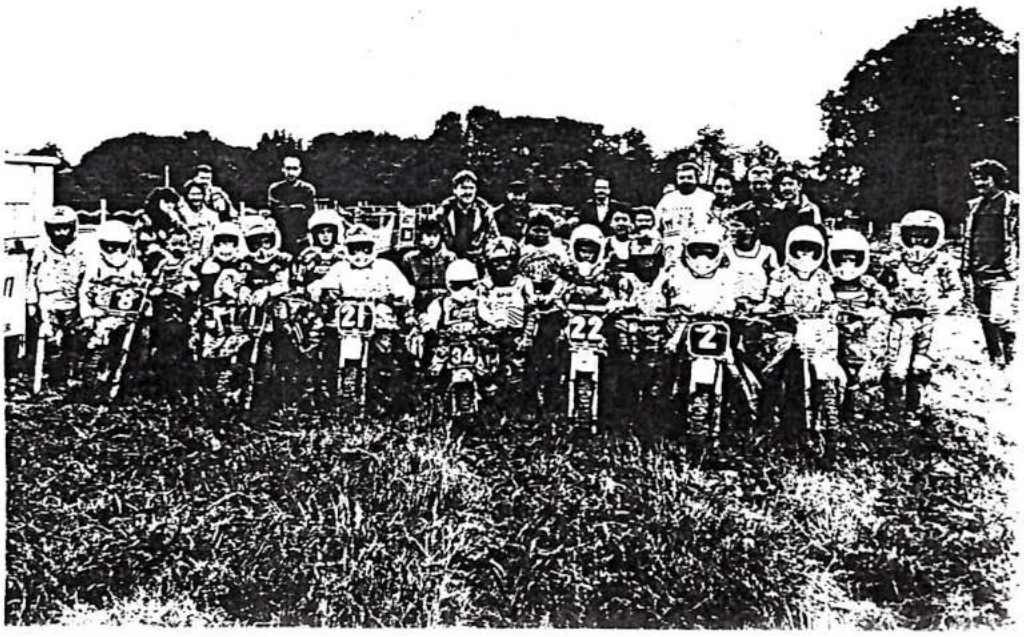

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL
D'ANGUERNY - ANISY - BASLY
COLOMBY-SUR-THAON
14610 ECOLE D'ANGUERNY

Voici la liste des animations prévues par l'association pour l'année 1994/1995

1 - Bourse aux jouets	21 Novembre à ANGUERNY	Anne BANDRAC	☎ 31-80-02-72
2 - Loto - Dinde	Novembre - Décembre	Monique JANUEL	☎ 31-80-32-40
3 - Galette des Rois	Janvier	Patrick BERGHAM	☎ 31-08-08-29
4 - Repas Carnaval	Fin Mars à ANISY	Claude INIZAN	☎ 31-44-14-33
5 - Bourses aux Vêtements	1 Avril à ANGUERNY (Col. été)	Anne BANDRAC	☎ 31-80-02-72
6 - Foulées du RPI - Bougeons-nous la Santé	20 Mai à BASLY	Patrice THOREL	☎ 31-08-05-01
7 - Kermesse des Ecoles	Juin à ANISY		

Si vous désirez participer à la mise en place de l'une de ces animations, n'hésitez pas ! Contactez le responsable. Un petit coup de main ou quelques bonnes idées seront toujours les bienvenus.
Pour soutenir notre Association, vous pouvez aussi devenir simple adhérent. Plus nous serons nombreux, plus l'Association sera représentative face aux diverses administrations. Pour cela, faire parvenir le bulletin d'adhésion ci-dessous avec la cotisation à l'instituteur de l'un de vos enfants. Merci !

BULLETIN D'ADHESION Cotisation par Famille : 20 F

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL
D'ANGUERNY - ANISY - BASLY
COLOMBY-SUR-THAON
14610 ECOLE D'ANGUERNY

Nom et Prénom :

Nom de(s) l'enfant(s)	Classe
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Une carte d'adhérent vous sera remise sous peu

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
INTERCOMMUNAL
D'ANGUERNY - ANISY - BASLY
COLOMBY-SUR-THAON
14610 ECOLE D'ANGUERNY

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons part de la composition du nouveau bureau de l'Association de parents d'élèves ;

PRESIDENT :	INIZAN Claude	☎ 31-44-14-33	Anisy
Vice PRESIDENT :	THOREL PATRICE	☎31-08-05-01	Anguerny
SECRETAIRE :	LEGROS Dominique	☎31-95-48-79	Anisy
SECRETAIRE Adjoint :	BERGHMAN Patrick	☎31-08-09-37	Basly
TRESORIER :	DEVILLERS Didier	☎31-80-09-37	Anguerny
TRESORIERE Adjointe :	BANDRAC Anne	☎31-80-02-72	Anguerny

N'hésitez pas à nous joindre

Voici les projets pédagogiques des classes du R.P.I. et la participation de l'Association :

MATERNELLE Petite et Moyenne Section : 6 Séances RECREAMOME (participation : 4 000 F)

Grande Section : ART ECOLE (participation : 2 750 F)

PRIMAIRE CP :

Projet Musique (participation : 4 000 F)

CE1 :

CE2 : Activité Ping Pong (participation : 1 250 F)

CM1 : Journée à la Cité des Sciences (participation : 2 000 F)

CM2 : Classe découverte à Grimbosq (autofinancement)

Heureux d'avoir pu apporter une aide, grâce aux animations 1993/1994, à tous ces projets auxquels vos enfants participent, les membres de l'Association espèrent une même réussite pour l'année 1994/1995.

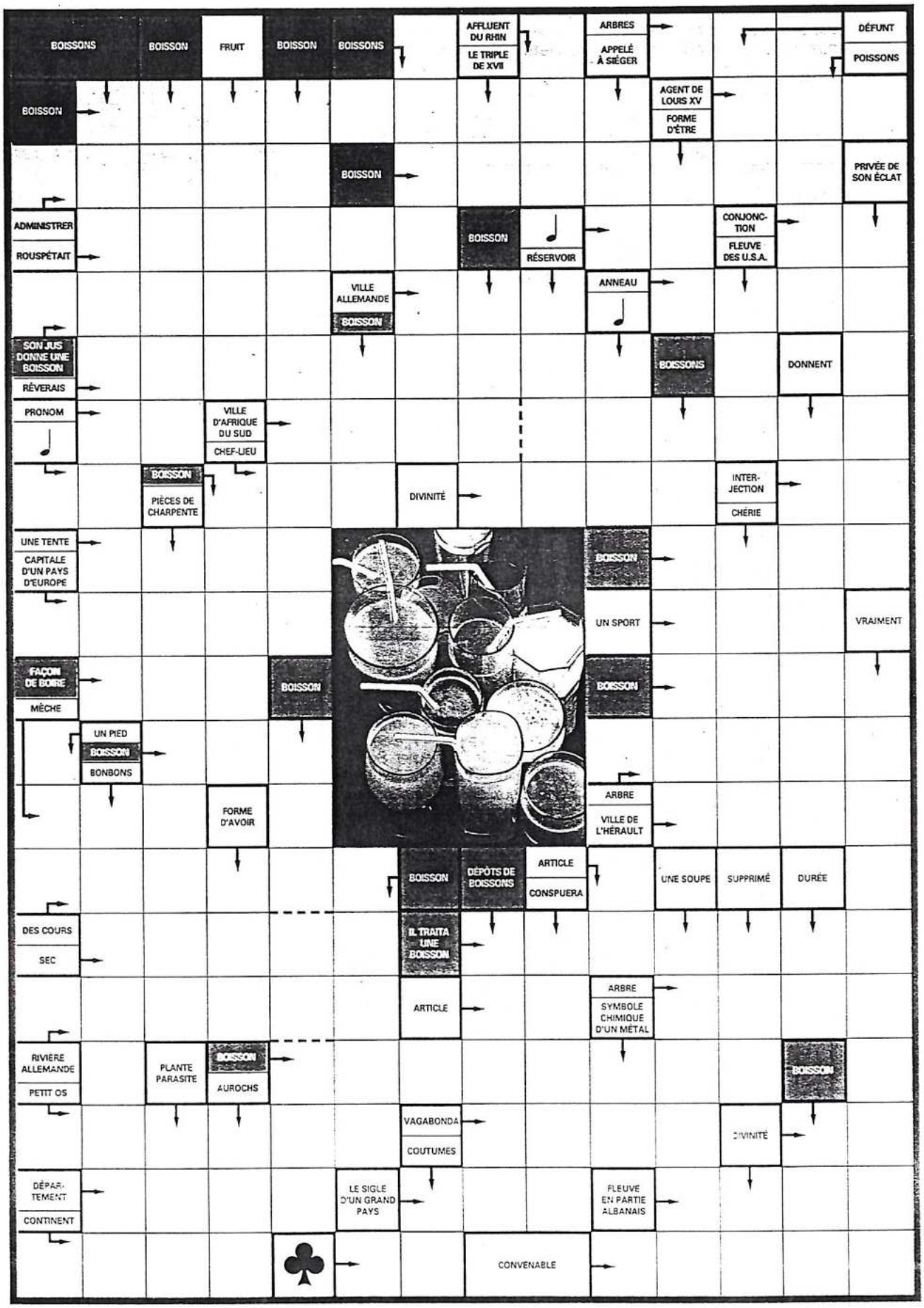
BOISSONS
BOISSON
FRUIT
BOISSON
BOISSONS
AFFLUENT DU RHIN
LE TRIPLE DE XVII
ARBRES
APPELÉ À SIÉGER
DÉFUNT
POISSONS
BOISSON
AGENT DE LOUIS XV
FORME D'ÉTRE
BOISSON
PRIVÉE DE SON ÉCLAT
ADMINISTRER
ROUSPÉTAIT
BOISSON
RÉSERVOIR
CONJONC-TION
FLEUVE DES U.S.A.
VILLE ALLEMANDE
BOISSON
ANNEAU
SON JUS DONNE UNE BOISSON
RÊVERAIS
BOISSONS
DONNENT
PRONOM
VILLE D'AFRIQUE DU SUD
CHEF-LIEU
BOISSON
PIÈCES DE CHARPENTE
DIVINITÉ
INTER-JECTION
CHÉRIE
UNE TENTE
CAPITALE D'UN PAYS D'EUROPE
BOISSON
UN SPORT
VRAIMENT
FAÇON DE BOIRE
MÈCHE
BOISSON
BOISSON
UN PIED
BOISSON
BONBONS
FORME D'AVOIR
ARBRE
VILLE DE L'HÉRAULT
BOISSON
DÉPÔTS DE BOISSONS
ARTICLE
CONSPUERA
UNE SOUPE
SUPPRIMÉ
DURÉE
DES COURS
SEC
IL TRAITA UNE BOISSON
ARTICLE
ARBRE
SYMBOLE CHIMIQUE D'UN MÉTAL
RIVIÈRE ALLEMANDE
PETIT OS
PLANTE PARASITE
BOISSON
AUROCHS
BOISSON
VAGABONDA
COUTUMES
DIVINITÉ
DÉPAR-TEMENT
CONTINENT
LE SIGLE D'UN GRAND PAYS
FLEUVE EN PARTIE ALBANAIS
CONVENABLE

SOLUTION MOTS FLECHES

■	■	■	■	■	■	B	■	I	■	I	F	S	■
■	C	A	M	O	M	I	L	L	E	■	E	O	N
G	E	R	E	R	■	T	I	L	L	E	U	L	■
■	R	A	L	A	I	T	■	■	U	T	■	E	T
L	I	M	O	N	■	E	M	S	■	E	R	S	E
■	S	O	N	G	E	R	A	I	S	■	E	■	R
■	E	N	■	E	A	S	T	L	O	N	D	O	N
U	T	■	P	A	U	■	E	O	L	E	■	F	I
■	T	A	U	D	■	■	■	■	■	C	A	F	E
B	E	R	N	E	■	■	■	■	■	T	I	R	■
■	S	E	C	■	■	■	■	■	■	A	M	E	R
C	■	T	H	E	■	■	■	■	F	R	E	N	E
E	P	I	■	A	■	■	■	■	■	S	E	T	E
P	R	E	A	U	X	■	■	■	L	■	■	■	L
■	A	R	I	D	E	■	C	H	A	P	T	A	L
E	L	S	T	E	R	■	A	U	■	A	U	N	E
■	I	■	■	V	E	R	V	E	I	N	E	■	M
U	N	G	U	I	S	■	E	R	R	A	■	G	E
■	E	U	R	E	■	U	S	A	■	D	R	I	N
A	S	I	E	■	A	S	■	■	S	E	A	N	T

UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Notre département, et tout spécialement la région de Caen - Ouistreham et le Bessin, a été très durement éprouvé par les récentes inondations.

Un premier bilan fait état de 1 600 sinistrés, plus de 10 000 logements touchés, sans compter les entreprises arrêtées et les dommages sur les ouvrages publics.

Les conséquences humaines et économiques sont très lourdes et se feront sentir longtemps encore.

Un grand élan de solidarité s'est immédiatement manifesté en faveur des populations sinistrées, mais les besoins sont très importants et les indemnités à venir ne compenseront pas totalement le préjudice subi.

Le Conseil d'Administration de notre Amicale s'est ému de l'ampleur de la catastrophe et a souhaité apporter son soutien moral et financier aux familles et aux communes éprouvées.

Des personnes privées ou des Associations, comme "Les Normands de la Seine" ont manifesté leur volonté de s'associer, au travers de diverses initiatives, à la détresse des populations touchées.

Si vous le désirez, vous pouvez adresser vos dons par chèque ou par virement, à :

L'UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS

au compte ouvert au Crédit du Nord - Agence Caen République

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
30076	02138	16608000200	15

en précisant "CRUES JANVIER 1995".

Vous pouvez également informer les habitants de votre commune qui souhaiteraient s'associer à cette opération de l'existence de ce compte.

Les fonds recueillis seront répartis, après avis des autorités compétentes, par le Conseil d'Administration.

Mes collègues et moi-même vous remercions par avance de votre témoignage de solidarité et nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Ambroise DUPONT
Président

Les Membres du Bureau élus par le Conseil d'Administration

Présidente : **Mme ALNO**
DRASS Basse-Normandie

Vice-Président : **Pr ABBATUCCI**,
Directeur Général du Centre François Baclesse

Vice-Président : **M. BOUGLE**,
Trésorier Payeur Général honoraire

Vice-Président : **M. PERIER**,
Préfet de Région honoraire

Secrétaire : **M. LUCE**
Professeur des Universités honoraire

Trésorier : **M. BOURASSE**
Directeur des Finances honoraire

Déléguée aux relations extérieures
Mme LARRIEU

Commissaire aux Comptes
M. BROUSSOT

Le Conseil Scientifique

Président : **Pr LE TALAER**
Secrétaire : **M. GOUSSARD**
Membres :
Pr ABBATUCCI
Pr DROSDOWSKY
Pr EBEL
Pr GIGNOUX
Dr HERON
Dr MANDARD
Dr ROBILLARD
Pr SIGNORET

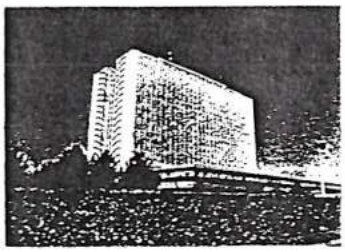

Comment faire parvenir votre bulletin d'adhésion à la Ligue contre le Cancer, Comité du Calvados

LA LIGUE
COMITE DU CALVADOS

1. Complétez le coupon et découpez-le suivant les pointillés
2. Glissez le coupon ainsi que votre don dans l'enveloppe-réponse prévue à cet effet
3. Portez le sans l'affranchir

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

Nom : Prénom : Adresse :

Oui j'adhère à la Ligue contre le Cancer, Comité du Calvados et je désire recevoir ma carte de membre et vous invite à trouver ci-joint, un versement de :

50 F ☐ 100 F ☐ 200 F ☐ 500 F ☐ Plus ☐

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Comité départemental du CALVADOS de la Ligue contre le Cancer.

Et je désire recevoir la revue VIVRE au prix de 25 Frs Oui ☐ Non ☐
Vous recevrez un reçu permettant de déduire votre don de votre revenu imposable